



## Frais de service pour les athlètes internationaux FIS – saison 2023-2024

Le 26 juin 2023

### **À QUI S'APPLIQUENT CES FRAIS?**

Ces frais s'appliquent aux athlètes canadiens détenteurs d'une carte FIS qui participent à un programme international à l'extérieur du Canada et qui décident de prendre part à des compétitions FIS.

Ces programmes à l'extérieur du Canada comptent, entre autres, les suivants :

- les académies américaines (Burke Mountain, GMVS, etc.);
- les universités américaines (Montana State, UVM, Plymouth, etc.);
- les collèges américains (établissements postsecondaires, etc.);
- les clubs américains (Steamboat, Vail, Palisades/Tahoe, etc.);
- Les programmes d'académie ou de club internationaux (ISRA, LIT, Orsatus, Apex2100, etc.).

### **QUELS SONT LES FRAIS ANNUELS?**

Afin de fournir les services nécessaires pour soutenir ces athlètes lorsqu'ils résident et participent à des compétitions à l'extérieur du Canada, des frais annuels de 150,00 \$ CA sont désormais applicables.

### **QUELS SONT LES MOTIFS?**

Afin de bien servir les athlètes détenteurs d'une carte CAN FIS qui participent à des programmes à l'extérieur du Canada, il faut consacrer plus de temps et de ressources pour s'assurer que leur programme est soutenu comme il est censé l'être. Sans investissements, les services offerts à ces athlètes diminueront.

#### Assurance et inscription

- **Exigences supplémentaires liées à l'adhésion** : Il faut consacrer plus de temps aux programmes externes ainsi qu'aux athlètes et parents/tuteurs pour qu'ils comprennent les exigences particulières qui demandent une gestion administrative accrue selon les différentes situations des athlètes. Par exemple, il peut s'agir de documents uniques de renonciation et d'exclusion ou de logistique en matière d'assurance pour répondre aux normes minimales de la FIS et d'ACA ayant trait à l'adhésion et l'obtention de la carte de coureur.

#### Gestion des inscriptions aux courses FIS.

- **Mandat de l'ONS** : ACA est responsable de l'inscription de TOUS les athlètes CAN FIS qui participent à des compétitions internationales FIS. Aucune inscription à ces courses ne peut se faire sans suivre les procédures d'inscription et d'acceptation d'ACA.
- **Gestion des entraîneurs** : ACA doit renseigner les personnes et consacrer des ressources pour soutenir les programmes et leurs entraîneurs afin de s'assurer qu'ils sont bien informés et intégrés dans le système canadien et qu'ils comprennent les processus et les exigences.
- **Communication avec les comités organisateurs de course (COC)** : ACA doit continuellement et rapidement communiquer les informations concernant les inscriptions et les changements ainsi que gérer la liste d'attente tout en tenant compte des différents fuseaux horaires. Des communications peuvent s'avérer nécessaires entre l'ONS, le COC, l'entraîneur ou l'athlète en fonction de la structure du programme ou de l'urgence de la situation.
- **Quota** : Le Canada a un nombre limité de quotas dans le cadre des compétitions internationales FIS. Étant donné que de plus en plus d'athlètes sont inscrits à un programme international, il faut plus de temps pour gérer les exigences en matière d'allocation de quotas, de listes d'attente et de communication.

### **QUELS SONT LES AVANTAGES?**

Ces frais de service permettront à ACA de continuer à fournir les services et le soutien nécessaires à ce groupe d'athlètes.

\*\*Les frais de service du programme seront révisés chaque année.